

FORMULAIRE D'INSCRIPTION VIDE-GRENIER
Dimanche 6 avril 2025 de 8h à 15h
Maison Des Associations - Espace François Mitterrand
BOURG-DE-PEAGE

VOTRE INSCRIPTION NE SERA VALIDÉE QUE SI NOUS RECEVONS
 Le formulaire rempli, daté et signé
 Votre chèque libellé à l'ordre de l'Association École Buissonnière
 La photocopie recto-verso de votre pièce d'identité

Je soussigné(e),

Nom : _____ Prénom : _____
Adresse : _____
CP : _____ Ville : _____
Téléphone : _____ Adresse e-mail : _____
Pièce d'identité : Carte d'identité Passeport Permis de conduire
N° : _____ Délivrée le : _____ Par : _____

Déclare sur l'honneur,

Particulier

Ne pas être commerçant et ne pas avoir participé à 2 autres manifestations du même type au cours de l'année civile (art. L 310-2 du code de commerce).

Ne vendre que des objets personnels et usagés (art. L 310-9 du code de commerce).

Professionnel

Être soumis au régime de l'article L310-2 du code de commerce.

Tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagers (art. 321-7 du code pénal).

Nom de l'entreprise : _____

N° RCS/RNE : _____

Adresse du siège : _____

CP : _____ Ville : _____

Objets vendus : _____

Je certifie avoir pris connaissance du règlement et m'engage à le respecter et atteste l'exactitude des renseignements fournis ci-dessus.

Fait à : _____ Le : _____

Signature du participant

Tarifs : 6€ l'emplacement de 2 mètres linéaires avec une table fournie

Si vous ne souhaitez pas de table, précisez-le. Les portants (non fournis) ne doivent pas empiéter sur l'emplacement voisin.

Je réserve _____ emplacement(s) de 2 mètres linéaires (table comprise)

Je joins un chèque de : _____ x 6€ = _____ € (à l'ordre de l'association École Buissonnière)

Votre réservation vous sera confirmée par mail/sms après réception du dossier complet.

Règlement :

Accueil des exposants de 6h30 à 8h, le jour du déballage. Passé cet horaire, tout emplacement réservé mais non occupé sera réputé libre et aucun remboursement ne pourra être exigé.

L'Association École Buissonnière décline toutes responsabilités en cas de perte, vol, casse ou toutes autres dégradations.

La vente de boissons et produits alimentaires est exclusivement réservée à l'organisation.

L'organisation se réserve le droit de refuser un exposant s'il estime que la vente du produit fait tort à l'organisateur.

L'exposant s'engage à ramener ses invendus en fin de journée et à laisser son emplacement propre.

Formulaire à compléter et à retourner avec les pièces jointes
à l'école élémentaire Pierre et Marie Curie
Avenue du Poilu 14-18, 26300 Bourg-de-Péage
(ou à déposer dans la boîte aux lettres de l'école élémentaire)



Organisé par l'Association École Buissonnière
Renseignements : videgreniercurie@gmail.com ou 06.14.06.16.14